

## La ville adhère à Voisins vigilants



En complément des moyens de lutte contre l'insécurité, la ville a décidé d'adhérer au dispositif « Voisins vigilants et solidaires », une plateforme permettant la mise en relation des habitants d'un même quartier.

### ▼ Contenu

Ce dispositif encourage les voisins à se regrouper en communautés bienveillantes pour échanger des informations sur leur environnement. Signalement de tout événement inhabituel, danger, retrouver un animal perdu, publication de petites annonces, telles sont les fonctionnalités du dispositif. Le système a été conçu pour être accessible gratuitement et pour tous. Les messages ne sont pas anonymes et un modérateur veille à sa bonne utilisation. Lorsqu'un des membres constate un fait inhabituel, il avertit ses voisins sur la plateforme numérique. L'information est transmise à la Ville et à la police municipale. Dans certains quartiers Voisins Vigilants, les statistiques du ministère de l'Intérieur révèlent une baisse des cambriolages de -20 % à -40% par an.

De son côté, la Ville pilote la dynamique et a accès aux informations importantes concernant les Voisins Vigilants. La mairie peut également alerter les habitants instantanément par SMS ou par mail. La Police municipale reçoit également les alertes émises par les habitants.

### Comment s'inscrire ?

- Chaque voisin s'inscrit gratuitement et de façon sécurisée sur le site [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org). Son profil est validé et il agit sous sa propre identité ;
- Il entre alors en lien avec ses voisins et la Mairie. Il peut envoyer un sms vers un numéro centralisé pour informer d'un fait inhabituel ;
- Il peut aussi partager des services conviviaux (covoiturage, entraide, etc.) ;
- L'inscription et l'utilisation sont gratuites.

Ce dispositif ne remplace pas l'intervention des forces de l'ordre et des secours. En cas de danger immédiat, contactez les numéros suivants : 17 (police), 18 (pompiers), 15 (SAMU).

Police municipale : 01 34 18 60 70.